COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/07/2021 à 14h26
Réference de l'AR : 002-200043495-20210707-DEC202107_37-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 juillet 2021

Délibération n°37

Date de convocation : le 30/06/21 Date d'affichage : le 20 JUIL 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT – Y.BRUN - F.DEMAZURE - P.BIEDAL – MP.TOKARSKI – JM.LHOMME – P.VAN HAMME – C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F.HARANG – JM.RABOUILLE – S.JUILLIART – F.FERON - P.MEZZAROBBA – Y.LEMOINE - B.BUVRY – JM.WACK – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT - Y.BUFFET – F.JOLY – P.MOZIN - D.VALLIERE – AM.SAUVEZ - F.POIDEVIN –JM.QUERE – H.LAHYANI -H.DAUCHEZ – A.TOURNEUX - C.CHATELAIN - B.LEBEL – S.WEIL – P.CERVI - N.DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – R.CARLIER – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD – R.RENARD – M.FRAISE – P.DHENIN – J.VERON - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à Y.BRUN – P.DEROCH à Y.BRUN – C.COULON à E.DELHAYE – F.BOUILLE à B.BUVRY – C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à S.LETOT-DURANDE - G.BLANCHARD-DOUCHAIN à AM.SAUVEZ - D.VALISSANT à Y.BUFFET – D.PIERRE à S.DUPONT - A.DELEBARRE-TESSEDRE à D.VALLIERE - MM.PASCUAL à Y.ROBIN – A.LEFEVRE à A.TOURNEUX – M.BEAUFRERE à H.LAHYANI – F.KARIMET à F.FERON - C.MEULLE-MIESTRE à M. FRAISE

Absents Excusés : F.LEAUTE – C.BARAN – E.GOULLIEUX - MP.FOURDRAIN-FAY - Y.RUDER - N.DUSSART – G.CHARLES - P.DRUET - B.TRONEL – M.KELLER –

Objet : « Demande de révision de classement du Conservatoire de musique, de danse et de théâtre du Pays de Laon»

Rapporteur: Yves ROBIN
Secrétaire de séance : Georges HARANT

Exposé

Par son arrêté du 15 décembre 2006, l'État a fixé les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
Ces critères déterminent la répartition des établissements dans les trois catégories suivantes :

- Conservatoires à Rayonnement Régional,
- Conservatoires à Rayonnement Départemental,
- Conservatoires à Rayonnement Communal ou Intercommunal.

En référence à ces critères, le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon avait été classé « à Rayonnement Intercommunal » par l'État lors du dernier renouvellement de classement.
Ces différents labels sont décernés pour sept ans, à l'issue desquels les collectivités doivent en solliciter la reconduction ou la révision auprès de la DRAC dont elles relèvent. Il s'agit à présent de procéder à la demande de révision du classement du Conservatoire de musique,

60, rue de Chambry - 02000 AULNOIS-SOUS-LAON - **Tél : 03 23 22 31 00 - Fax : 03 23 22 31 04**
Email : contact@ca-paysdelaon.fr - Site internet : www.ca-paysdelaon.fr
N° SIRET : 200 043 495 000 15 - Code APE : 8411Z

de danse et de théâtre comme établissement d'enseignement artistique à Rayonnement Départemental.
En effet, le développement du C.R.I du Pays de Laon est tel que la plupart de ses domaines d'action fait partie des critères et missions d'un C.R.D. En structurant l'enseignement des musiques actuelles dans le cadre du projet d'établissement 2021-2026, l'établissement pourrait logiquement prétendre à ce label qui valoriserait notre territoire.

Cette demande passe par la production d'un dossier à retourner à la DRAC des Hauts-de-France comprenant :

- Un questionnaire édité par le Ministère de la Culture et de la Communication, dûment complété par la collectivité, et accompagné de pièces complémentaires précisant le statut de l'établissement, son mode de fonctionnement, son projet pédagogique, etc.
- Un projet d'établissement
- Une délibération de la collectivité territoriale validant le projet d'établissement,
- Une demande de renouvellement ou de révision de classement du conservatoire.

Délibération

Vu l'avis favorable du bureau,
Vu l'avis favorable de la commission tourisme et équipements culturels,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter la demande de révision de classement du conservatoire de musique, de danse et de théâtre du pays de Laon comme établissement d'enseignement artistique à rayonnement départemental.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 20 JUIL. 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 50
Nombre de votes exprimés	: 65
Votes favorables	: 65
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00